



La Réunion



Les clés pour une diversification caprine à La Réunion



Cette publication est réalisée dans le cadre du programme « Réseaux de références » du POSEI France qui apporte un appui au développement des filières animales des DOM. Elle présente des résultats issus du Réseau de fermes de références petits ruminants de La Réunion.

Elle propose, outre un descriptif des élevages suivis et une analyse de leur bilan technico-économique, des objectifs techniques et économiques qui se veulent réalistes, pour aider les éleveurs et leurs conseillers à construire un projet de diversification en production caprine.

A La Réunion, cette production présente d'atout important : marché porteur avec des prix intéressants ; retour sur investissement dans un laps de temps relativement court. Enfin, La Réunion bénéficie de conditions climatiques favorables à la croissance végétale et à une bonne maîtrise du parasitisme chez les caprins. Mais cette production connaît aussi des contraintes. Du fait d'un accès au foncier très difficile qui limite l'autonomie fourragère des élevages, les achats d'aliments sont souvent importants, avec des prix très élevés. La prédation par les chiens errants est un réel handicap, de même que les vols, d'où le recours au confinement des animaux dans les bâtiments et souvent la nécessité pour l'éleveur de résider à proximité de l'élevage.

CARACTÉRISTIQUES DES ÉLEVAGES EN SUIVIS

Le réseau de références caprin viande Réunionnais, qui a démarré en 2015, compte aujourd'hui cinq fermes en suivi, localisées dans l'Est et l'Ouest. Avec moins d'une demi-unité de main d'œuvre mobilisée sur les caprins et entre 20 et 30 chèvres en production, l'atelier caprin est une activité de diversification. Elle est associée à des productions variées : canne à sucre, maraichage, arboriculture, ou encore atelier porc hors sol. Elle représente en moyenne 30 % du produit brut de ces exploitations.

Les deux fermes ne disposant pas de surface à consacrer aux caprins sont regroupées dans le type « Hors sol », les trois autres avec surface fourragère pour les chèvres sont regroupés dans le type « avec SFP » (Surface Fourragère Principale). La dimension de la surface fourragères disponible pour les caprin est très variable, parfois insuffisante pour alimenter le troupeau en fourrage grossier de façon autonome, d'où des niveaux de chargement très élevé et la nécessité d'achats d'aliments concentrés, parfois conséquents.

Caractéristiques des élevages du réseau	Hors sol (2 élevages)	Avec SFP (3 élevages)	Ensemble (5 élevages)
Main-d'œuvre consacrée à l'atelier caprin (UMO)	0,4	0,3	0,34
Nombre moyen de chèvres présentes (EMP)	27	24,3	25,4
Surface agricole utilisée (ha SAU)	1,25	7,1	4,7
Surface fourragère caprine (ha SFP)	0	1,7	1,0
Chargement (EMP/ha SFP)	NC	20,9	20,9

Repères pour réfléchir un projet de diversification caprine

Les observations et les analyses faites dans les fermes du réseau depuis 2015 permettent de proposer des repères pour analyser un projet de création d'un atelier caprin de diversification.

Une taille de troupeau en rapport avec temps de travail disponible et les investissements engagés

Pour un atelier de 30 et 60 chèvres, il faut compter de 0,3 à 0,5 Unité de Main d'Œuvre dédiée. Pour un travail dans de bonnes conditions, sans pénaliser les résultats techniques et économiques, des investissements incontournables sont nécessaires. Le principal est un bâtiment fonctionnel et bien équipé en cornadis, abreuvoirs, râteliers et auges. Par exemple, pour un troupeau de 60 chèvres, l'investissement à prévoir est d'environ 70 000 € pour un bâtiment en auto-construction y compris l'aménagement intérieur. Avec un apport personnel de 20 %, l'annuité est de l'ordre de 6 500 € (emprunt à 5 % sur 12 ans). Selon les cas, un broyeur pour la canne fourragère est aussi nécessaire. Attention, il est à noter que le porteur d'un projet inférieur à 60 chèvres ne peut pas bénéficier des aides FEADER sur ces bâtiments et équipements.

Disposer d'un minimum de surfaces fourragères à consacrer à l'alimentation

Compte tenu des prix du foin à l'achat, un éleveur qui s'installe à intérêt à disposer d'une surface fourragère minimale lui permettant d'être le plus autonome possible pour les fourrages grossiers. D'après les observations faites dans le réseau, on peut estimer, selon la localisation de l'élevage et l'accès à l'irrigation, les « besoins » en surface fourragère en fonction du nombre de chèvres présente.

Approche des besoins en surface fourragère selon la localisation de l'élevage

Localisation	Chargement	Soit pour 60 chèvres
Prairies irriguées	20 à 30 chèvres/ha	2 à 3 ha
Zone pluvieuse non irriguée	15 à 20 chèvres/ha	3 à 4 ha
Autres zones non irriguées	10 à 15 chèvres/ha	4 à 6 ha

Quelle race choisir ?

Les élevages du réseau et plus généralement les éleveurs caprins de la Réunion choisissent très généralement croisement « Race Peï » / Boer. En effet, la race pure Boer étant relativement fragile, le croisement avec des souches de Race Peï permet d'élever des chèvres plus rustiques et adaptées au climat local. De plus, pour le marché sacrificiel, une grande importance est donnée par les acheteurs au phénotype de l'animal et à la race. Pour monter son troupeau, on recherchera donc des « boer local » (croisé Peï / boer) pour les femelles et des boucs de race pure Boer.

Pour l'achat de reproducteur, il est recommandé de choisir un élevage identifié au niveau de l'EDE et en contrôle de performances. Sinon, le choix ne pourra être qu'informel, juste sur l'appréciation visuel des animaux.

Prendre la main pour piloter la reproduction

Dans un élevage professionnel, on ne laisse pas la nature décider toute seule. La maîtrise de la reproduction passe d'abord par l'organisation d'une conduite des animaux en lots. L'introduction et le retrait des boucs peuvent alors être faits en fonction des périodes souhaitées pour les mises bas (5 mois plus tard) et pour les ventes (âge à la vente de l'ordre de 4 mois pour les chevreaux). Le ratio préconisé est d'un bouc pour 10 chèvres.

Attention, après le sevrage, il ne faut pas laisser les jeunes mâles avec leurs sœurs, particulièrement pour les cabris qui sont pubères dès l'âge de 5 mois ! Il faut également porter attention sur le climat pendant la période d'insémination et de mise-bas. Les orages pendant la saison cyclonique (novembre à mars) peuvent provoquer des tensions sur les chèvres, et peuvent entraîner des avortements.

Exemple de schéma de conduite de la reproduction et d'engraissement

Mois	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP
SAILLIES		S1		S2							S3		
MISES BAS				MB 3			MB 1		MB 2				
VENTES		Engraissement et ventes de cabris de la mise bas 2					Engraissement et ventes de cabris de la mise bas 3			Engraissement et ventes de cabris de la mise bas 1			

Viser une productivité d’au moins 1,2 chevreaux produits / chèvre

Une bonne productivité est le premier critère de rentabilité de l’atelier caprin. Cette productivité s’obtient en fonction de toutes les composantes du bilan de la reproduction, en recherchant :

- Une **fertilité maximum** des chèvres mise à la reproduction (objectif d’un taux de mise bas proche de 100 %), en veillant à avoir des animaux avec un bon état corporel ou avec une reprise d’état, au moment de la mise à la reproduction,
- Un **niveau de prolificité élevé** (objectif taux de prolificité proche de 150 %) en jouant à la foi sur l’origine des animaux (génétique) et sur l’alimentation au moment des mises à la reproduction.
- Une **bonne maîtrise de la mortalité** des chevreaux (objectif taux de mortalité autour de 20 %) qui s’obtient à deux conditions : présence de l’éleveur au moment des mises bas et préparation alimentaire des chèvres avant et après la mise bas (apport de minéraux, vitamines et oligo-éléments, distribution d’un fourrage de qualité, etc.).

Quels types de produits, pour quelle valorisation ?

Différents types de débouchés existent pour la production. Ils permettent des niveaux de valorisation très différents en fonction des produits. Le tableau ci-dessous détaille le bilan des ventes de cabris réalisées par les éleveurs du réseau pour les principales catégories d’animaux pendant la campagne 2016. Il propose des niveaux de valorisation à la vente utilisable pour évaluer le projet d’installation.

Poids et prix de vente par catégorie de cabris (réseau caprins 2016)		Moyenne du réseau	Objectif
Chevreaux sevrés (3 à 4 mois)	Poids (kg vifs)	29	30
	Prix (€/tête)	324 €	300 €
Chevreaux engraisés (3 à 15 mois)	Poids (kg vifs)	40	25
	Prix (€/tête)	250 €	300 €
Jeunes boucs (10 à 12 mois)	Poids (kg vifs)	35	35
	Prix (€/tête)	600 €	600 €
Boucs repro (à partir de 15 mois)	Poids (kg vifs)	80	80
	Prix (€/tête)	1 800 €	1 500 €
Chevrettes repro (3 à 4 mois)	Poids (kg vifs)	39	30
	Prix (€/tête)	230 €	250 €
Chèvres de réforme	Poids (kg vifs)	60	60
	Prix (€/tête)	260 €	300 €
Boucs de réforme	Poids (kg vifs)	80	80
	Prix (€/tête)	1 200 €	1 500 €

Limiter les achats de fourrages grossiers et d’aliments concentrés

Les aliments concentrés ne peuvent pas être produits sur l’exploitation et coûtent très cher à l’achat. Il faut donc bien raisonner leur utilisation dans les rations distribuées aux animaux : d’abord être économe, ne pas recourir aux aliments concentrés pour suppléer à un manque de fourrage grossier. Ensuite chercher à réduire au maximum le prix d’achat des aliments concentrés en privilégiant l’achat d’aliment en vrac, ce qui suppose d’investir dans un silo, mais s’avère payant sur le long terme.

Côté des fourrages grossiers, il faut d’abord privilégier le recours à l’utilisation des choux canne et de la paille de canne à sucre que l’on trouve sur l’exploitation ou à proximité : privilégier les échanges entre les agriculteurs. Dans certains cas l’opportunité des « branchages » reste une formule très économique sur le plan financier car elle réduit fortement la consommation de concentré. Mais elle peut induire une charge de travail supplémentaire.

Comme ces ressources fourragères ne sont pas disponibles toute l’année, et compte tenu du prix d’achat du foin, l’intérêt est de disposer de surfaces cultivées pour produire son fourrage (canne fourragère, foin, etc.). Dans tous les cas, pour réduire le risque de prédation ou de vol, des pratiques d’affouragement en vert sont préconisées, ce qui induit des charges de travail supplémentaires pour la distribution. D’après les observations faites dans les fermes du réseau, les quantités d’aliments à distribuer pour assurer l’alimentation des chèvres et l’engraissement de cabris peuvent être estimées.

Bilan de l’alimentation distribuée (réseau caprin 2016)		Moyenne du réseau	Objectif à prévoir
Aliments concentrés	kg/chèvre/an	375	250
	€/chèvre	175 €	95
	€/kg concentré	0,46 €	0,38 €
Fourrages grossiers	Kg Ms/chèvre	423	1 000
	% acheté	10 %	10 %
	€/chèvre (achats)	96 €	17

